



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/48/1
27 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
PREMIERE COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES A LA PREMIERE COMMISSION

Lettre datée du 24 septembre 1993, adressée au Président de la
Première Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-huitième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Première Commission.

Permettez-moi par ailleurs d'appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/48/250), ainsi que sur la recommandation concernant l'ordre du jour des grandes commissions figurant dans la section IV (par. 39) de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière. Je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Samuel R. INSANALLY

Annexe

QUESTIONS RENVOYÉES A LA PREMIERE COMMISSION

1. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (point 57).
2. Réduction des budgets militaires (point 58) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Transparence des dépenses militaires.
3. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (point 59).
4. Education et information en matière de désarmement (point 60).
5. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (point 61).
6. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (point 62).
7. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes (point 63).
8. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (point 64).
9. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (point 65).
10. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 66).
11. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 67).
12. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (point 68).
13. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (point 69).
14. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 70).
15. Désarmement général et complet (point 71) :

[L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/48/341), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, soient

portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinera ce point.]

- a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - c) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - d) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Désarmement régional;
 - g) Transparence dans le domaine des armements;
 - h) Transferts internationaux d'armes;
 - i) Désarmement classique à l'échelon régional.
16. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 72) :
- a) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - c) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - d) Gel des armements nucléaires;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
17. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 73) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;

- e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
18. Armement nucléaire d'Israël (point 74).
 19. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (point 75).
 20. Question de l'Antarctique (point 76).
 21. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (point 77).
 22. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (point 78).
 23. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (point 79).
 24. Maintien de la sécurité internationale (point 80).
 25. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (point 81).
 26. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (point 82).
 27. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (point 156).
